

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2293

présenté par
M. Pradal et M. Boudié

ARTICLE 11

À la première phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« relevé des empreintes digitales et de prise »,

les mots :

« prise d'empreintes digitales et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.